Extrait N° 6 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 30 JUIN 2005

L'an deux mil cinq, le trente juin, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 22 juin 2005 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 22.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme BAILLIF Line Rose – M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine – Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – Mme MARCHAND Gladys – M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane – Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël – M. FERRERE Eric – M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : M. ABELARD Georges a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 6 / Décision modificative n° 3 au Budget Primitif 2005

Le conseil municipal, est invité à se prononcer sur la décision modificative n° 3 au compte principal 2005 telle que présentée ci-dessous :

Section de fonctionnement :

- En recettes : + 17 516.00 €

Chapitre 73 – Impôts et taxes : + 4 133.00 €
. Article 7381 - F.01 – Taxe additionnelle aux droits de mutation : + 4 133.00 €

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Chapitre 74 – Dotations et participations : + 13 383.00 €
. Article 7411 – Dotation forfaitaire : - 45 646.00 €
. Article 74121 – Dotation de solidarité rurale : + 42 453.00 €
. Article 74127 – Dotation nationale de péréquation : + 16 576.00 €

- <u>En dépenses</u> : + 17 516.00 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : + 17 516.00 €
. Article 6574 – F.4144 – Subvention de fonctionnement
aux associations (association concernée : FCA) + 17 516.00 €

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise l'exécution au niveau du chapitre

- approuve la décision modificative n° 2 au budget principal 2005, telle que présentée

- sur l'article 6574, le conseil municipal attribue une subvention de 17 516 € au F.C.A.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS